

## 1 Généralités

- 1.1 Le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD s'applique dans son intégralité et ce règlement particulier le complète. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 1.2 Cette compétition, organisée par la Ligue de Normandie de Badminton, est ouverte à tous les joueurs possédant une licence FFBaD pour la saison en cours, autorisant la compétition et rattachés à une instance dépendant de la ligue de Normandie de Badminton. Les catégories d'âge autorisées sont : minimes ayant un CPPH supérieur ou égal à 128 en mixte, cadets, juniors, seniors et vétérans. L'âge des joueurs n'est pas pris en compte dans la confection des tableaux.  
Aucune autre compétition organisée en Normandie à la même date que cette compétition, ne pourra accueillir des joueurs de plus de 18 ans.
- 1.3 Cette compétition décerne le titre de champion de Normandie de double mixte de la catégorie.

## 2 Comité d'organisation

- 2.1 La Commission Vie Sportive Adultes prend en charge la préparation de ce championnat. Elle établit le tirage au sort et rend accessible dès que possible sur [Badnet](#) la consultation des jours et horaires de convocations.
- 2.2 Le club (ou le comité) qui reçoit la compétition assure le déroulement de celle-ci (sonorisation, table de marque, buvette, ...).
- 2.3 Le juge arbitre désigné par la ligue est Fabrice Bulteau. Son adjoint est Sylvain Hautefeuille. Ils pourront prendre toute mesure nécessaire au bon fonctionnement de la compétition.

## 3 Inscriptions et tableaux

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au mardi 19 mars (9h).
- 3.2 La date du tirage au sort est le 20 mars. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
- 3.3 Les inscriptions sont à faire directement sur Badnet sur la page de la compétition. Le règlement des inscriptions est effectué obligatoirement sur [Badnet](#). Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'a pas été réglée au préalable.
- 3.4 Les frais d'inscription sont de 9 € par joueur.
- 3.5 Six séries sont organisées en fonction du CPPH.

	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5	Série 6
CPPH	supérieur ou égal à 1000	supérieur ou égal à 400 et inférieur ou égal 999,99	supérieur ou égal à 100 et inférieur ou égal 399,99	supérieur ou égal à 32 et inférieur ou égal 99,99	supérieur ou égal à 8 et inférieur ou égal 31,99	inférieur ou égal 7,99

- 3.6 Les séries des championnats départementaux doivent être les mêmes que celles définies ci-dessus. Cependant, les comités ont la possibilité de
- découper une série en sous-séries composées selon le CPPH ;
  - regrouper les séries 1 et 2. (Si les CPPH des deux joueurs d'une paire finaliste correspondent à la série 2, cette paire pourra être retenue en série 2 selon les modalités de l'article 3.9).
- 3.7 Dans chaque série, le tableau est composé de 16 paires. Si nécessaire, ce nombre pourra être modifié par la ligue pour tenir compte des possibilités d'accueil du club organisateur. Il pourra être porté à 24 dans certaines séries, si l'échéancier le permet.
- 3.8 En série 1, les paires ayant les meilleurs CPPH sont retenus.
- 3.9 Dans les autres séries, s'ils s'inscrivent, les finalistes des championnats départementaux de chaque série sont sélectionnés. Si un comité a divisé une série en plusieurs groupes, seuls les finalistes du meilleur groupe sont retenus.  
Les places restantes sont offertes aux paires ayant les meilleurs CPPH.  
Si le nombre de places disponibles est ramené à 12 (ou moins), seuls les champions départementaux seraient retenus prioritairement et les autres paires seraient retenues au CPPH.
- 3.10 Une paire doit s'inscrire dans la série correspondant à la moyenne des deux joueurs.  
Exemples :
- une paire constituée d'un joueur avec une côte de 36 et d'un joueur avec une côte de 30 a une moyenne de 33 et devra jouer en série 4 ;
  - une paire constituée d'un joueur avec une côte de 36 et d'un joueur avec une côte de 24 a une moyenne de 30 et devra jouer en série 5.
- 3.11 Aucun regroupement de séries n'est possible. Pour être organisé, un tableau devra être constitué d'au moins quatre paires.
- 3.12 Les tableaux se joueront en poules avec deux sortants par poule si l'échéancier le permet, puis en élimination directe.

## 4 Forfaits

- 4.1 Le règlement fédéral relatif aux forfaits s'applique.
- 4.2 Tout joueur ne pouvant pas être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.
- 4.2.1 Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
- 4.2.2 Sinon, le joueur doit envoyer à la [ligue de Normandie de Badminton](#) (au plus tard cinq jours après la compétition) un justificatif. Le remboursement des droits d'engagement est soumis à l'article 3.1.6 du RGC.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire est défaillant, la paire est défaillante et peut être remplacée par la paire en attente ayant le meilleur CPPH.

## 5 Déroulement

- 5.1 Le championnat se déroulera le lundi 1<sup>er</sup> avril. Les horaires indicatifs sont : de 9h à 18h.
- 5.2 Tout joueur doit venir signaler son arrivée à la table de pointage dès son entrée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match s'il est absent.
- 5.4 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché (ou publié en ligne) uniquement à titre indicatif.

- 5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.6 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel de la compétition est le Yonex AS 30.
- 5.7 Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart sans pouvoir dépasser le score de 30-29.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes. Il commence lors du dernier volant du match précédent et s'achève lors du « 0-0 jouez » du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les matches sont joués en auto-arbitrage jusqu'aux finales comprises. Cependant si des arbitres sont disponibles, certains matches pourront être arbitrés à l'initiative des Juge-Arbitres.
- 5.10 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux consignes du Juge-Arbitre données avant le lancement de la compétition.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers des joueurs (en tenue correcte), les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.14 Chaque participant à la compétition autorise, à titre gratuit, la ligue de Normandie et la structure accueillant cette compétition à publier les images prises de lui sur ses outils numériques de communication. Dans le cas contraire, prévenir le Juge-Arbitre et la table de marque lors de l'arrivée dans le gymnase.